



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour vous informer que la Municipalité a procédé au téléversement sur sa page Facebook (page de la Municipalité de Saint-Épiphane) de deux vidéos sur des événements touchés par des mesures provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le COVID-19:

- [Assemblée ordinaire du 14 septembre 2020 à 20h00 du Conseil municipal.](#)
- [Assemblée extraordinaire du 21 septembre 2020 à 20h00 du Conseil municipal](#) portant une demande d'autorisation aux élus pour permettre aux fonctionnaires d'aller quérir du financement pour exécuter les travaux de réfection et d'agrandissement du garage municipal.

Chacun des événements cités peut être consulté en cliquant directement sur son hyperlien ou tout simplement en vous rendant sur la page Facebook de la Municipalité.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur ces assemblées, ne pas hésiter à communiquer avec le bureau municipal sur ses heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier